Travaux de l'Assemblée Paritaire ACP-UE en 1995

1995/2294(INI) - 21/02/1996

Le rapporteur,M.ALDO(UPE,F), établit le bilan des travaux de l'Assemblée paritaire en 1995. Il mentionne les propositions présentées aux différents stades de la négotiation de la révision à mi-parcours de la Convention de Lomé IV et les efforts incessants faits pour la promotion des droits de l'homme et de la démocratie aussi bien que la contribution donnée à l'apaisement de situations conflictuelles (par exemple au Burundi, au Zaire, au Rwanda ..). Le rapporteur estime nécessaire d'envoyer une délegation au Nigéria. En ce qui concerne les résolutions adopté, M.Aldo en a rappelé les thèmes principaux: les infrastructures en fonction de l'environnement et des besoins des populations; les conférences du Caire, de Pékin et le sommet social de Copenhague. Le rapporteur insiste sur la nécessité, en cas de catastrophe affectant les ACP, de mettre en oeuvre parallélement aux actions humanitaires et d'urgence des aides à la réhabilitation. Il souligne l'importance de promouvoir une politique générale d'éducation en matière de santé et de prévention, notamment en ce qui concerne le Sida. Il demande à l'Union qu'elle interdise la fabrication et la vente de mines terrestres anti-personnel sur son territoire et appuie la demande de création d'un fonds spécifique destiné au déminage et à l'indemnisation des victimes. Enfin, le rapporteur estime que l'autonomie institutionnelle et financière de l'Assemblée doit être reconnue.